

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3910

présenté par
Mme Ménard

à l'amendement n° 2930 de M. Chiche

ARTICLE 2

À l'alinéa 3 substituer aux mots :

« assistance médicalisée active à mourir »

les mots :

« euthanasie ou un suicide assisté »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec cet amendement, les médecins seront amenés à réaliser des euthanasies et des suicides assistés ce qui est contraire au serment d'Hippocrate.